

Rapport de jury Épreuve orale de droit

I – Statistiques

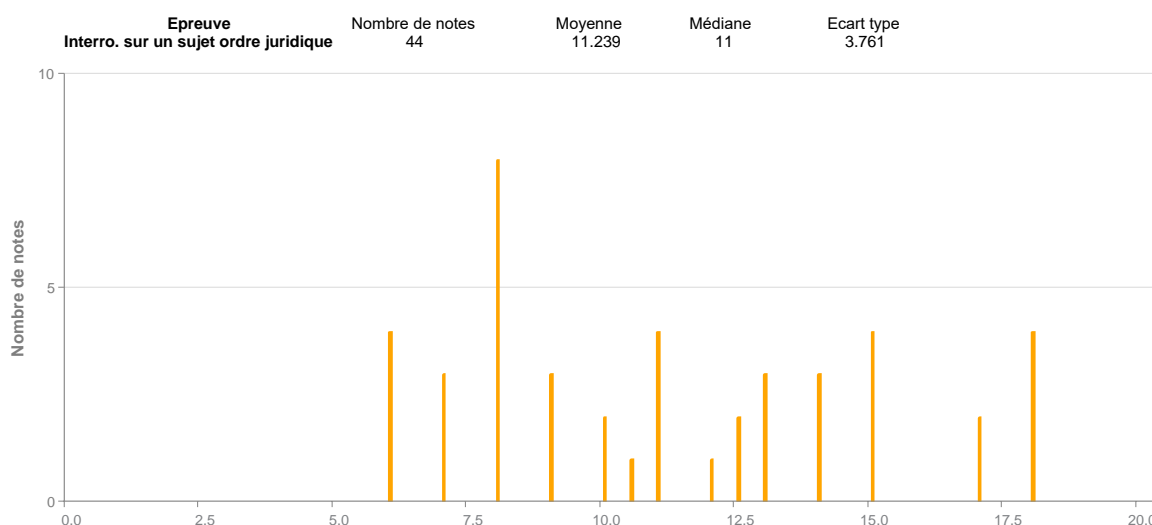
Nombre de notes : 44

Moyenne : 11.239

Médiane : 11

Écart-type : 3.761

Graphique des notes



II - Rapport

Le concours 2021 a été le premier au cours duquel l'épreuve orale de droit a été organisée. Ses modalités avaient été proposées à l'occasion de la réforme envisagée en 2019 mais la crise pandémique avait empêché son déroulement en 2020.

Le sujet de cette épreuve est composé de 2 questions. Une question théorique et une question pratique. Les deux questions sont complémentaires. Les étudiants peuvent commencer en exposant la réponse théorique puis appliquer les éléments de cette réponse au mini cas pratique. Ils peuvent aussi rappeler les faits du cas pratique et exposer à propos de celui-ci les règles en vigueur. Cette seconde approche est souvent plus intéressante et a mérité aux étudiants qui l'ont retenu des notes peut-être supérieures à celles obtenues par les candidats qui avaient choisi l'autre approche. Cette remarque supporte toutefois plusieurs exceptions. Les étudiants ont semblé bien préparés tant sur le plan du fond que sur le plan de la méthode. Les attentes du jury ont le plus souvent été formellement satisfaites. 6 candidats ont effectué une prestation exceptionnelle. 16 candidats ont présenté un oral de qualité, satisfaisant.

Une dizaine de candidats soit n'a pas compris les règles de l'épreuve, soit ne disposaient pas de connaissances suffisantes.

Le minutage a parfois posé problème : quelques candidats se montrant bavards, voire se répétaient et ont été invités à conclure leur présentation.

Des erreurs surprenantes de vocabulaire doivent être relevées : emploi de l'expression « force exécutive » à la place de « force exécutoire ».

On peut recommander aux candidats de faire preuve de rigueur, notamment en construisant le plan, et de précision (vocabulaire, qualifications juridiques, dates, citations, mention des auteurs). L'actualité ne doit pas être négligée mais son évocation doit être nécessaire et précise.

Enfin, le jury n'attend pas des candidats qu'ils répondent immédiatement : il leur est toujours loisible de prendre le temps de la réflexion.
